



Comité Départemental
du Val de Marne
Saison 2014-2015

**BULLETIN D'INSCRIPTION
EXAMEN INITIATEUR CLUB
DIMANCHE 29 novembre 2015
(Piscine de Villeneuve St Georges - 13h-18h)**

CANDIDAT

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Téléphone : _____ Adresse mel : _____

N° licence FFESSM : _____ Niveau : _____ Délivré en : _____

Signature :

Fait à : _____ Le : _____

LE PRESIDENT DU CLUB

Nom du Club : _____ N° Club : _____

Nom : _____ Signature & Tampon du club :

Prénom : _____

Atteste présenter le candidat ci-dessus nommé
à l'examen initiateur organisé par le Codep 94

Fait à : _____ Le : _____

Le prix de cet examen est de **55 €** par candidat.

Le règlement (un **chèque du Club** à l'ordre du Comité Départemental 94 – FFESSM) est
à envoyer avec le bulletin d'inscription à :

Jean-François KERVINIO – 3, rue Virginie – 94000 CRETEIL

Pas d'envoi direct au Comité Départemental

DOCUMENTS A FOURNIR LE JOUR DE L'EXAMEN

Il est rappelé que les candidats devront venir le jour de l'examen avec :

- Leurs papiers d'identités.
- Leur matériel PMT.
- Leur livret pédagogique correctement rempli et avec l'avis favorable du tuteur.

ATTENTION : tout E3 ayant validé des points du livret du candidat doit justifier du titre de Tuteur de Stage Initiateur (TSI). Pour éviter toute contestation, si le tuteur n'est pas présent au moment de l'examen, il est préférable qu'il fournisse une copie de son titre au candidat.

- Pour les **niveaux 2**, l'attestation des 12 plongées en autonomie signée par un moniteur E3 minimum ou le président du Club (p19 du livret pédagogique) ou, à défaut, leur carnet de plongées comportant au moins 12 plongées réalisées en autonomie et spécifiées comme telles par un moniteur E3 minimum.
- Leur **MFT** sans annotations personnelles et limité aux rubriques suivantes : Généralités, Plongeur N1, Qualification PA20m, Plongeur N2, Initiateur, Extraits du Code du sport.
- Leur carte de niveau.
- Leur certificat médical de non contre-indication à la plongée subaquatique de moins d'un an et délivré par un médecin fédéral ou titulaire du C.E.S de médecine sportive.
- Leur licence en cours de validité.
- Leur carte **RIFA de Plongée** (le diplôme doit être **enregistré** sur le site de la FFESSM ; aucun diplôme n'est accepté en équivalence).

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS

La date limite des inscriptions est fixée au **lundi 23 novembre 2015** (cachet de la poste faisant foi). Tout dossier arrivé après cette date pourra être refusé.

Le Comité Départemental se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant. Vous en serez alors avisé par mail au plus tard le 27 novembre 2015. Votre dossier vous sera retourné ou conservé, à votre demande, pour une session ultérieure.

CNIL

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la seule organisation de cet examen. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernant.

Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez envoyer un courriel à technique.codep94@gmail.com.